

Organisation du transport bariatrique sur l'arc Alpin

Pour les transports sanitaires urgents (à mettre en place en moins de 2 h) :

Le SAMU et SMUR du CHU de GRENOBLE a fait l'acquisition d'un brancard bariatrique pouvant transporter des patients jusqu'à un poids de 250 kg. Régulation par le centre d'appel téléphonique du SAMU au 15.

Pour les transports sanitaires programmés ou semi-urgents (délai > 2h) :

On distingue 3 niveaux pour le transport des patients obèses :

Niveau 1 : Moins de 150 kg : transport classique

Niveau 2 : Transport sanitaire destinés aux patients pesant jusqu'à 200kg. Les compagnies d'ambulances sont désormais obligées d'avoir le matériel nécessaire pour prendre en charge les patients jusqu'à 200 kg au tarif de transport sanitaire usuel (norme EN 1789). En cas de défaut d'acceptation de ces transports, se référer au correspondant « transport sanitaire » de l'ARS départementale : (Corinne Clamecy pour l'Isère, Mme Michèle PIN en Savoie, M Hervé BERTHELOT en Haute Savoie)

Niveau 3 : Patients de plus de 200 kg nécessitant une ambulance « bariatrique » (dédiée uniquement aux patients obèses, utilisable jusqu'à 450 kg)

L'ARS Rhône Alpes a lancé un appel d'offre pour qu'une ambulance privée puisse se doter d'une ambulance bariatrique sur le territoire du CSO Grenoble-Arc Alpin à laquelle ont répondu :

- Ambulances ASSISTANCE
25 Boulevard des Alpes, 38240 MEYLAN
TEL : 04 76 41 84 40

Les modalités de surtarifications de ces transports aux établissements de soins doivent être établies par une convention. Le CHU de Grenoble a établi une convention avec l'entreprise « ambulances Assistance » disponible pour consultation sur demande adressée au CSO Grenoble Arc Alpin.